

COMMUNE D'ARTIGNOSC-SUR-VERDON

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 26 JUILLET 2024

- Conseillers présents : Mesdames : Joëlle ROUVIER, Christine MESSAGER, Pascale SOLE ;
Messieurs : Serge CONSTANS, Jacques AVANIAN, Bernard DE WACHTER, Sylvain GARRON ;
- Conseiller absent : Monsieur Joachim DA CUNHA ;
- Absente représentée : Madame Céline BARRE donne pouvoir à Monsieur Serge CONSTANS ;
- Le quorum est atteint
- Secrétaire de séance : Madame Christine MESSAGER ;

Début de séance : 18 h 33

Fin de séance : 19 h 00

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 juin 2024 à l'approbation des conseillers municipaux présents. Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- Subvention voyage scolaire ;
- Approbation du bail commercial : exploitation du camping ;
- Adhésion au Syndicat Mixte du PNRV et approbation de la charte ;
- RODP due pour les ouvrages de transport et de distribution d'électricité ;
- Revalorisation de la RODP routier due par les opérateurs de communications ;

Liste des actes pris dans le cadre des articles L.2322-1, L2322-2, L.2122-22, L.2122-23 et L.5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales

- **DESIGNATION D'UN AVOCAT :**

Décision du Maire N°2024-06-039 : portant décision de désigner la société d'avocats GIL-FOURRIER - CROS - CRESPIY, pour conseiller et représenter la commune devant le TA TOULON affaire N°2401892-2 ;

- **DROIT DE PREEMPTION :**

Décision du Maire N°2024-06-037 : portant décision de ne pas préempter les biens cadastrés : parcelles N°568 - section C et N°187 - section B ;

- **DEMANDE DE SUBVENTION :**

Décision du Maire N°2024-06-029 : approuvant le plan de financement des travaux d'économie d'énergie concernant l'éclairage public du village et sollicitant l'aide du département pour l'attribution d'une subvention ;

- **CONTRATS ET CONVENTIONS :**

Décision du Maire N°2024-07-040 : approuvant et signant le contrat de maintenance d'un matériel d'affichage électronique pour l'information en extérieur et système d'exploitation web, avec la société CENTAURE SYSTEMS ;

Décision du Maire N°2024-07-041 : approuvant et signant le contrat de location et de maintenance de deux photocopieurs avec la société SAS SHARP BUSINESS SYSTEM France, pour une durée de 21 mois ;

- **CONCLUSION ET REVISION DU LOUAGE DES CHOSES :**

Décision du Maire N°2024-05-028 : approuvant le bail à louer pour le garage N°03 au profit de M. Michel CUEVAS - Epicerie « Le Relais du Lac » ;

Décision du Maire N°2024-06-038 : établissant une convention d'occupation précaire d'un logement au profit de M. Adrien AMBROSIONI et Mme Océane PEETERMANS, pour une durée d'un mois, à compter du 01/07/2024 ;

- **M57 - FONGIBILITE DES CREDITS :**

Décision du Maire N°2024-07-042 : autorisant des transferts de crédits entre les chapitres des deux sections sur le budget de la commune au titre de l'année 2024 ;

DELIBERATIONS ADOPTEES

2024-07-046 - SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'octroyer une participation financière de 200 € pour les élèves qui résident à ARTIGNOSC SUR VERDON et qui participent au voyage à ANCELLE (05) cette année ;
- de verser cette subvention directement à l'Association Sportive du Collège d'AUPS ;
- et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

2024-07-047 - SIGNATURE D'UN BAIL COMMERCIAL : CAMPING « L'EOUVIERE VERTE »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- autorise Monsieur le Maire à signer le bail commercial entre la commune et la société dénommée GROUPE LIBERTE (ou toute autre société à laquelle cette dernière se substituerait) ;
- dit que cette occupation sera consentie et acceptée selon les clauses du bail commercial ;
- charge Maître Rémi VIBRAC, notaire associé de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée « Groupe Notaires Conseils » de l'accomplissement des formalités administratives ;

2024-07-048 - ADHESION AU SYNDICAT MIXTE DU PNRV ET APPROBATION DE LA CHARTE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve sans réserve, le dossier de Charte du Parc naturel régional du Verdon et acte de ce fait, l'adhésion au Syndicat mixte du Parc naturel régional du Verdon dans les conditions fixées dans les projets de statuts ;

2024-07-049 - RODP DUE POUR LES OUVRAGES DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public due pour les ouvrages de transport et de distribution d'électricité et fixe cette redevance à 239 € au titre de l'année 2024 ;

2024-07-050 - REVALORISATION DE LA RODP ROUTIER DUE PAR LES OPERATEURS DE COMMUNICATIONS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer la redevance du droit de passage sur le domaine public routier de la commune dû par ORANGE au titre de l'année 2024 à 1 044,59 € ;

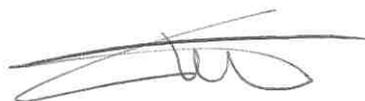
COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

N'ayant pas de communications ou d'informations diverses à transmettre, Monsieur le Maire clôture la séance à 19 heures

A ARTIGNOSC-SUR-VERDON, 29 juillet 2024

**Le Maire
M. Serge CONSTANS**

**La secrétaire de séance
Mme Christine MESSAGER**



Arrêté par Nous, Maire de la commune d'Artignosc-sur-Verdon, pour être publié sous forme électronique sur le site internet de la commune d'ARTIGNOSC SUR VERDON, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales.

A ARTIGNOSC-SUR-VERDON, 08 novembre 2024

**Le Maire
M. Serge CONSTANS**

**La secrétaire de séance
Mme Christine MESSAGER**

